

AUTORISATIONS PARENTALES :

Mon enfant peut être pris en photo :	oui	non
Mon enfant peut être pris en vidéo :	oui	non
Les photos de mon enfant peuvent être publiées dans la presse locale :	oui	non
Les photos de mon enfant peuvent être publiées sur le site de la Commune :	oui	non
Mon enfant est autorisé à sortir de l'enceinte de la structure du Péri (activités à la Salle Polyvalente par exemple), etc... :	oui	non
Mon enfant est autorisé à prendre un moyen de locomotion pour se rendre à une activité (bus lors d'une excursion par exemple dans le cadre des Centres Aérés), etc...	oui	non
Mon enfant est autorisé à rentrer seul :	oui	non
Mon enfant est autorisé à se rendre à la piscine :	oui	non
Je précise que mon enfant sait nager :	oui	non

(entourez la bonne réponse)

LISTE DES PERSONNES HABILITEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT :

NOM :	Prénom :	Lien de parenté avec l'enfant :	N° de Téléphone :

(pour les personnes mineures, merci de joindre au dossier une autorisation écrite et dûment signée)

ACCEPTATION DU DOSSIER

Ce dossier est constitué pour l'année scolaire en cours du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 et entraîne l'acceptation du Règlement Intérieur.

Tout changement de situation familiale ,de domicile ou coordonnées doit être signalé à la Direction.

Je soussigné (e) (NOM – Prénom) _____

Responsable légal de l'enfant _____

Déclare avoir pris connaissance de ce dossier dans l'intégralité et accepte tous les termes évoqués.

Fait à AUMETZ, le _____

(Signature),



Accueil Loisirs/Périscolaire
Maison de l'Enfance
« Les Chrysalides »
5 Route d'Audun-le-Tiche
57710 AUMETZ
Tél. : 03 82 81 87 85
Adresse mail :
periscolaire-aumetz@orange.fr

Adresse postale :
MAIRIE D'AUMETZ
6 place de l'hôtel de ville
57710 AUMETZ
TEL : 03.82.91.90.63
FAX : 03.82.91.99.91

DOSSIER d'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE PERISCOLAIRE/CENTRE AERE/ MERCREDIS RECREATIFS

Ce dossier permet de recueillir des informations concernant les enfants accueillis au sein de la Maison de l'Enfance « Les Chrysalides ». Les renseignements pris resteront confidentiels et ne serviront qu'au bon fonctionnement de l'établissement.

Enfant:

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance: ____/____/____ Garçon Fille

Lieu de Naissance: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

cadre
réservé
à la photo

Responsable légal de l'enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Adresse Mail : _____

N° Tél. fixe : _____

N° Tél. portable : _____

N° Tél. professionnel : _____

Profession : _____

Lien de parenté : Père Mère Tuteur

Responsable légal de l'enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Adresse Mail : _____

N° Tél. fixe : _____

N° Tél. portable : _____

N° Tél. professionnel : _____

Profession : _____

Lien de parenté : Père Mère Tuteur

Situation familiale:

Renseignements administratifs :

N° allocataire CAF : _____

Nom et Adresse de l'Organisme : _____

N° Sécurité Sociale dont dépend l'enfant : _____

Nom et Adresse de l'Organisme : _____

N° du contrat d'Assurance scolaire : _____

Nom et Adresse de la Compagnie d'assurance : _____

(Il est rappelé aux parents l'intérêt de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés les enfants lors des activités organisées par le Péricolaire.)

PLANNING PREVISIONNEL DES ENFANTS

Il est demandé de nous transmettre les plannings des inscriptions :
pour le Péricolaire (matin/midi/soir) ; pour les Mercredis Récréatifs ; pour les Centres Aérés
au plus tard 8 jours
qui précède la semaine d'inscription.

Pour procéder à ces inscriptions, il vous est demandé de le faire en transmettant par mail à l'adresse suivante :

pericolaire-aumetz@orange.fr

Pour toute annulation du repas de midi, il vous est demandé de téléphoner au Péricolaire

avant 8 h 30.

tél. 03 82 51 87 85

Au-delà de cet horaire toute annulation, ou toute absence sans prévenir

sera comptabilisé comme **"forfait midi sera facturé"**.

FACTURATION

La facturation est établie chaque début du mois et se rapporte au mois précédent.

Le paiement est exigible dès réception de cette facture transmise par mail au parent désigné ci-dessous par le Service Comptabilité de la Régie Municipale implanté au Péricolaire

Un rappel sera envoyé 15 jours plus tard, et si toutefois le règlement n'était pas effectué dans le mois en cours, le dossier sera alors transféré au Service Comptabilité/Contentieux de la Mairie d'AUMETZ et de la Trésorerie de FONTOY, aux fins de recouvrement par voie judiciaire.

Le règlement peut être effectué:

- en espèce (il est souhaitable de donner le compte juste)
- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public,
- par chèque CESU
- par chèque Vacances (uniquement pour les Centres Aérés)

(Pour les chèques Cesu et chèques Vacances, prévoir la somme inférieure au montant de la facture plus complément en espèces et non pas en chèque bancaire):

Chaque fin d'année, il sera demandé aux parents de fournir la copie de l'avis d'imposition (année suivante moins 2 ; exemple pour l'année 2021, ce sera l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019) ainsi que la copie des certificats de rémunération pour les frontaliers. Ces documents permettront à la Comptabilité du Péricolaire de définir le tarif qui sera appliqué pour l'accueil des enfants au sein de la structure.

Un délai sera à respecter pour la transmission de ces documents.

Passé ce délai qui sera indiqué sur l'avis, il sera alors appliqué

le tarif le plus fort (T.4).

A QUEL PARENT la facture doit être transmise: Père Mère

(L'attestation fiscale délivrée chaque début d'année devant servir pour la déclaration d'impôts sera alors établie uniquement au nom du parent facturé)

